



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture de la région
Hauts-de-France**

Avis de recrutement sans concours de 70 adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2023 dans la région Hauts-de-France

La préfecture de la région Hauts-de-France organise le recrutement sans concours de 70 adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2023.

70 postes de gardes-frontières sont à pourvoir :

- 8 postes dans les services des directions départementale et zonale de la police aux frontières du Nord, à Lille
- 6 postes dans les services de la direction interdépartementale de la police aux frontières du Pas-de-Calais, à Dunkerque
- 20 postes dans les services de la direction départementale de la police aux frontières de l'Oise, à Beauvais
- 36 postes dans les services de la direction interdépartementale de la police aux frontières du Pas-de-Calais, à Calais.

Missions et conditions d'exercice (CF fiche de poste):

En contrôle frontières de 1ère ligne, le garde-frontière vérifie le droit de circulation et de séjour des ressortissants franchissant la frontière. Ces missions portent notamment sur :

- l'étude de l'authenticité des documents de voyage,
- le calcul de la durée de séjour des ressortissants des pays tiers,
- le compostage des documents de voyage,
- la vérification du respect des règles sanitaires,
- la consultation des fichiers et signalement de découvertes de fiches de recherche à un personnel actif,
- la rédaction de note d'information.

Emploi en régime cyclique : unités fonctionnant sur des cycles en 2/2/3 (travail le week-end et les jours fériés selon le cycle) avec des vacances de 11h08 ou 12h08. Ces cycles peuvent être de jour ou de nuit ou avec une alternance matin et après-midi.

Rémunération prévisionnelle (hors prélèvement à la source): Indice 353 / 1729,18€ brut / 1389,76€ net

Les heures de nuit donnent droit à une indemnité de 0,97 € par heure de nuit (entre 21h00 et 6h00). En outre, si les conditions réglementaires sont réunies, les agents pourront bénéficier de l'indemnité pour travail de nuit (ITN). Les heures effectuées les week-ends et jours fériés donneront lieu à compensation horaire (repos pénibilité spécifique).

Les heures supplémentaires (HS) font l'objet de compensation pour dépassement selon les modalités suivantes :

- majoration de 200 % pour HS effectuées sur repos légal ou jour férié.
- majoration de 150 % pour HS effectuées sur repos compensateur et tous les autres cas.

Conditions :

- sans condition de diplôme ou de limite d'âge
- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de la communauté européenne ou d'un autre état partie à l'accord sur l'espace économique européen
- jouir de ses droits civiques
- se trouver en position régulière au regard du code du service national
- disposer d'un casier judiciaire compatible avec l'emploi postulé
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction

Pièces à fournir :

- le formulaire d'inscription correctement rempli, daté et signé
- une lettre de candidature indiquant les motivations du candidat,
- un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'études ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés,
- une photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité.

Tout dossier incomplet ou mal renseigné sera rejeté.

Le formulaire d'inscription est disponible :

- par téléchargement sur le site internet de la préfecture du Nord, procédure à privilégier ; www.nord.gouv.fr
rubrique : Publications/concours administratifs, examens professionnels, recrutement.
- par voie postale après demande écrite, en joignant une enveloppe (format A4) affranchie au tarif en vigueur pour une lettre jusqu'à 100g (libellée aux nom et adresse du candidat) à la Préfecture du Nord, SGC - SRH Section concours – RSC (GF) -12 rue Jean Sans Peur - CS20003 - 59039 LILLE CEDEX.

L'enregistrement de l'inscription s'effectue au choix du candidat :

- par mail, **procédure à privilégier**, à l'adresse suivante : dzpaf-nord-recrutement@interieur.gouv.fr
- par voie postale (le cachet de la poste faisant foi). Le candidat adresse son dossier d'inscription à la Préfecture du Nord, SGC – SRH - Section concours – RSC (GF) -12 rue Jean Sans Peur - CS20003 – 59039 LILLE CEDEX.

La clôture des inscriptions est fixée au lundi 17 avril 2023

Ce recrutement se déroulera en deux phases (dates prévisionnelles):

1 - Examen des dossiers de candidatures par une commission de sélection.

Date des résultats de la pré-sélection : **24 avril 2023**

2 - Seuls les candidats dont les dossiers auront été pré-sélectionnés en phase 1 seront conviés entre le **11 et le 15 mai 2023** à un entretien d'une quinzaine de minutes avec la commission de sélection.

Date des résultats d'admission : **17 mai 2023**

Les candidats retenus seront recrutés en qualité d'adjoints administratifs stagiaires et devront effectuer une année de stage dans leur service d'affectation. A l'issue de cette période, ils auront vocation à être titularisés dans le corps des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer.

La prise de fonctions des lauréats est prévue le 10 juillet 2023.

Contact : pref-concours@nord.gouv.fr